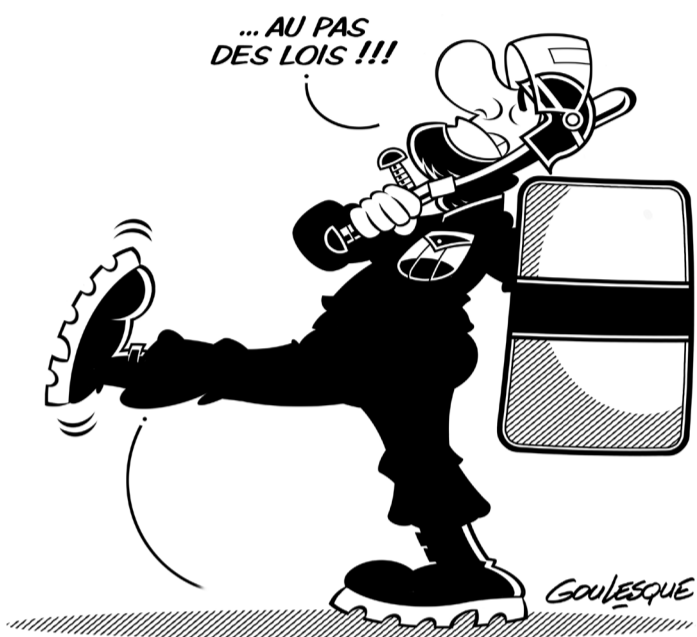


«Le seul moyen d'affronter un monde sans liberté est de devenir si absolument libre qu'on fasse de sa propre existence un acte de révolte.» Albert Camus

LA RÉPUBLIQUE EN MARCHÉ...



organisé une grève qu'elle juge « illicite », à l'annonce d'un plan de licenciement ; et, dans l'Education Nationale, les quatre de Melle ont subi de lourdes sanctions de la part de la Rectrice, contre l'avis des commissions disciplinaires qui n'ont pu constater l'indigence des dossiers. Maintenant, ce sont les enseignants du lycée François Mauriac de Bordeaux qui sont dans le collimateur.

Mais il se peut que le pouvoir échoue, il se peut que son empressement à imposer la violence et l'effroi ne soit que la manifestation de sa fragilité face à un peuple qu'il ne saurait contenir longtemps s'il venait à se réveiller... La crise est une aubaine pour l'Etat mais elle ne durera pas éternellement. Le réveil sera rude, toute la question est de savoir pour qui...

¹ « 1984 », Georges ORWELL, 1948.

² « A l'Assemblée, la majorité verrouille la loi sécurité globale », Jérôme HOURDEAUX, Mediapart, 21 novembre 2020, <https://www.mediapart.fr/journal/france/171120/loi-securite-globale-un-patchwork-securitaire-examine-l-assemblee>

La dérive autoritaire du régime est le symptôme d'un pouvoir aux abois.

Les violences policières perpétrées place de la République contre les sans papiers et les manifestants venus les soutenir, ainsi que le tabassage d'un producteur de musique chez lui, à deux jours d'intervalles, ne pouvaient pas plus mal tomber pour le gouvernement qui tentait de faire passer sa loi de sécurité globale en catimini, profitant de la diversion offerte par la pandémie.

Au-delà de l'indignation légitime que ces violences suscitent, elles sont révélatrices de la dépendance du pouvoir à ses forces de répression qu'il a de plus en plus de mal à canaliser. Que reste-t-il en effet au gouvernement comme soutien populaire ? La gestion de la pandémie l'a coupé des petits commerçants et des petits patrons tandis que les salariés, les étudiants et les précaires n'en peuvent plus. Dans les grandes villes, les bobos qui ont voté pour lui vivent un climat d'Etat de siège depuis les manifestations sur la réforme de retraite et le mouvement des gilets jaunes. Il n'est pas bien sûr qu'ils apprécient encore un gouvernement qu'ils avaient placé là, avant tout, pour profiter de leur argent et maintenir un certain statut quo.

Ne reste alors aux dirigeants que l'emploi de la force et la recherche des voix les plus conservatrices. Dans ses conditions, dans la police, les organisations syndicales les plus marquées à droite ont le vent en poupe. Il suffit pour s'en convaincre de lire le tract du syndicat Alliance sur la répression de la manifestation de la place de la République qui flirte avec les discours complotistes de l'extrême droite la plus radicale et fait preuve d'une arrogance hallucinante¹.

Cette dérive autoritaire est inquiétante mais il n'est pas dit qu'elle soit viable sur le moyen terme. Les réactions populaires en faveur des libertés et contre les violences policières ne sont peut être que l'annonce d'une remise en question plus globale du système. Surtout si le bilan de la gestion de la pandémie révèle des scandales comme cela risque d'arriver.

Jipé

¹ Tract sur la page Facebook de Alliance Police Nationale : <https://m.facebook.com/alliancepolice nationale/photos/a.208030888493/10157891356513494/?type=3&source=57>

CNT-AIT 3, rue de Boyrie - Pau www.cnt-ait-pau.fr

PANIER DE CRABES.

Pépère, j'ai tout mon temps pour ligoter mon canard déchaîné et me mettre au parfum des nouvelles. Certaines risquent de faire du foin.

- N'est-il pas scandaleux que depuis quinze années notre Yannick Noah national, la personnalité préférée des Français, conteste un vieux redressement fiscal ? Une broutille : 1 million d'euros !

Bien des sportifs de haut niveau et des artistes célèbres s'exilent encore en Suisse, comme il le fit, pour échapper à l'impôt. Indignes de représenter notre pays et d'être décorés ! Nous, les ploucs, nous devons envoyer la soudure, sinon le fisc nous tombe dessus aussi sec.

- Nicolas Hulot casse la croûte avec notre caïd. Battu par Eva Joly et mauvais perdant, l'écologiste distingué, l'alibi des grandes firmes, est vert de rage. Finalement, peu lui importe ce qu'il adviendra de la planète. Qu'il débarrasse le plancher et qu'il prenne des vacances !

- Il n'est pas surprenant que le nucléaire nous foute les chocottes.

Des spécialistes ont constaté des difficultés techniques, des malfaçons et l'emploi, par endroits, d'un béton pourri sur le chantier EPR. Mais, si l'on esgourde Bouygues, l'aminche de Nicolas, il n'y a pas lieu de se cailler le sang. Faisons-lui, faisons-leur confiance et clamons irradiés !

De tout temps, la politique a eu, plus ou moins, des relents nau-séabonds mais, aujourd'hui, elle sérige en système ressemblant étrangement à un panier de crabes.

Furax.

Education Nationale: Halte à la répression!

Les Organisations Syndicales Sud Education Aquitaine, CGT Educ'ation 64, FSU 64, SNFOLC64 et CNT-AIT ont été sidérées, choquées et révoltées d'apprendre vendredi 20 novembre 2020 que la Rectrice de l'Académie de Bordeaux engageait une procédure disciplinaire contre 3 collègues enseignant-e-s du lycée de Mauriac, et mutait immédiatement la direction, pour des manifestations datant de Janvier 2020, donc 9 mois après les faits.

Le Rectorat reproche aux collègues d'avoir perturbé par leur mobilisation le déroulement des E3C en janvier dernier. Elle convoque les collègues ce vendredi 27 novembre pour lancer le début de la procédure. En réalité, alors qu'il y avait une mobilisation nationale exceptionnelle contre la réforme du lycée et la réforme des retraites, en interprofessionnel, ce sont l'ensemble des enseignant-e-s et des élèves eux-mêmes qui ont manifesté le refus de passer des épreuves estimant à juste titre que ce nouveau bac favorise la sélection sociale et l'accroissement des inégalités, qu'il dégrade considérablement les conditions de travail des enseignant-e-s, et ne répond en rien à l'avenir de la jeunesse et aux besoins de l'école d'aujourd'hui.

Les Organisations Syndicales dénoncent l'acharnement de la Rectrice à appliquer des sanctions arbitraires et autoritaires pour l'exemple, contraire à tout droit syndical et sans éléments concrets. Après les sanctions tout autant arbitraires prononcées contre les 4 de Melle, les Organisations Syndicales dénoncent la politique de répression engagée sous l'autorité du Ministère de l'EN. Les Organisations Syndicales soutiennent ces collègues dans leur bon droit de manifester qui est incontestable. Elles demandent le retrait immédiat des procédures engagées en l'encontre de tous nos collègues par l'acharnement de la Rectrice à sanctionner pour l'exemple.



Kyrie eleison !

Ils auraient été presque émouvants ces politiques venus truster les antennes au nom de la laïcité en ce week-end des 14 et 15 novembre, ils nous auraient presque fait verser une larmichette si en fait on ne s'en foutait pas mal de la mobilisation de « plusieurs milliers de catholiques » pour demander l'autorisation de reprendre les messes en public pendant le confinement. On a eu droit au top du gratin dans les médias ces jours-là : le président du Sénat Gérard Larcher (LR) s'est prononcé pour une reprise des messes, dans le respect des « conditions sanitaires », « On est là sur une liberté fondamentale et le gouvernement doit y être attentif », de son côté, Marine Le Pen a elle aussi plaidé pour le retour des messes, les lieux de culte étant « en général assez vastes pour permettre le respect des distances... il me paraît que l'exercice du culte est pour un grand nombre de nos compatriotes un soutien important dans un moment de vives tensions, de grandes angoisses », a-t-elle fait valoir. Les voix se faisaient entendre pour ou contre la reprise des cultes, mais il était toutefois peu fait allusion aux scènes de prières collective que l'on avait pu observer au préalable lors des derniers rassemblements (ex : à Nantes et Versailles). Les mêmes qui manifestaient vent debout contre les prières de rue quand elles étaient le fait de la communauté musulmane il y a quelques années (comme Valou Pécresse) s'insurgeaient alors pour défendre le droit des catholiques à pratiquer la religion. Le lobby Civitas était bien représenté dans ces rassemblements, et a démontré, s'il fallait encore en apporter la preuve, qu'ils ont une oreille attentive du gouvernement. Les cultes avec public pourront reprendre à partir du 1er décembre si la situation épidémiologique le permet et à condition de respecter un protocole sanitaire strict, ont affirmé dès le lendemain deux responsables religieux, après une visioconférence avec le Premier ministre Jean Castex.

Qu'en est-il des prières collectives dans l'espace public ? A priori, elles ne sont pas illégales en soi, du fait qu'aucun texte ne statue précisément sur le sujet. La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, citée en préambule de notre Constitution, indique que « nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi ». En revanche, le Code de la sécurité intérieure stipule que « sont soumis à l'obligation d'une déclaration préalable tous cortèges, défilés et rassemblements de personnes, et, d'une façon générale, toutes manifestations sur la voie publique ». Cela vaudrait donc pour les prières de rue. Le préfet peut toutefois interdire ce type de manifestation si elle fait craindre un trouble à l'ordre public. En l'état, la préfecture de Paris avait également justifié du confinement pour interdire le rassemblement à Saint-Sulpice, les événements culturels étant prohibés. En septembre 2011, le ministre de l'Intérieur de l'époque, Claude Guéant, avait annoncé l'interdiction des prières de rue, sans donner à cette déclaration une nouvelle traduction juridique. A l'époque, la polémique portait sur des prières de musulmans dans le quartier de la Goutte d'Or, à Paris. Un accord avait finalement été conclu avec des responsables de mosquées, et une ancienne caserne de pompiers leur avait été louée par l'Etat.

Des passe-droits existent : l'un des plus criants est celui dont joui « le sanctuaire de l'adoration eucharistique et de la miséricorde divine », pour faire simple, le « Sacré-Cœur de Montmartre » ! Sous prétexte de fêter son jubilé (100 ans), l'adoration eucharistique de jour comme de nuit continue pendant toute la période de confinement, et a même été prolongée jusqu'au 5 décembre... à ne plus rien y comprendre !

Pau, le 17 Novembre 2020.

Et voilà qu'ils en remettent une couche la semaine suivante aux appels de « Pour nous, la messe c'est vital », « La messe, bien de première nécessité » ... ou « Moins de tubes cathodiques, plus de messes catholiques » ! Divers rassemblements ont eu à nouveau lieu devant des églises et cathédrales dans plusieurs grandes villes en France pour réclamer le retour de la messe. Agenouillés à l'ombre des cathédrales ou autres églises, ils étaient parfois nombreux à entonner des chants religieux et des prières, comme à Saint-André à Bordeaux où une fois de plus en 7 jours s'étaient retrouvés environ 300 fidèles (beaucoup de familles avec enfants). Sur différents parvis, comme celui de Notre Dame de La Treille à Lille, on entendait même résonner des chants de fidélité comme « Le Seigneur appelle tous ses militants à la reconquête de la chrétienté » mis notamment à « l'honneur » par le Chœur Montjoie Saint-Denis... tout un programme ! De là à laisser penser que ces rassemblements étaient une aubaine pour le milieu traditionnaliste et les diverses mouvances d'extrême-droite, qui y voyaient une superbe occasion de rappeler les « Valeurs chrétiennes » de la France (sur certaines pancartes on pouvait lire « La République n'est pas ma religion ! », ou encore à Lyon, c'était la statue équestre de l'omnipotent roi Soleil qui se voyait être « mise en valeur » par toute une palanquée de banderoles...); de là à laisser penser cela, il n'y a qu'un pas... que je n'hésites point à franchir ici en guise conclusion.

Pau, le 24 Novembre 2020.

Patou



Vous pouvez doré et déjà commander le calendrier 2021 de la CNT-AIT de Pau qui est en cours de confection!

Ta révolte sur notre blog:
<http://comitedelarevolte64.over-blog.com>